

ANNEXE

Décision du Bureau n° B-2008-6060 du 25 février 2008 modifiée

Version consolidée à jour des modifications suivantes : décision du Bureau n° B-2010-1484 du 29 mars 2010

1° - Approuve : a) la cession, à l'Opac du Rhône, d'une parcelle de terrain nu située sur la voie nouvelle reliant les rues du Souvenir et Marietton à Lyon 9°, pour un montant de 220 €/mètre carré de SHON, soit 23 933,80 €, b) le projet de compromis modifié concernant le montant de la cession.	décision du Bureau n° 2010-4-4394-V01
2° - Autorise monsieur le Président à signer tous les actes à intervenir.	décision du Bureau n° B-2008-6060
3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2010 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la communauté urbaine : - produit de la cession : 23 933,80 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 0648 ; - sortie du bien du patrimoine communautaire : 10 662,57 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - opération 0648 et en recettes - compte 213200 - fonction 824 - opération 0648 - plus value réalisée : 13 271,23 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.	décision du Bureau n° 2010-4-4394-V01